

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

Syndicat **CFDT RATP**
7/9 Rue Euryale DEHAYNIN
75019 Paris

ETATS DE SYNTHESE 2013

Syndicat **CFDT RATP**

SYNDICAT C.F.D.T. RATP

BILAN AU 31 décembre 2013

ACTIF	Brut au 02/09/2013	Amort. et provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012	PASSIF	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Immobilisations corporelles					Réserves	67 200	10 207
Installations et agencements	—	—	—	—	Report à nouveau	—	—
Autres immobilisations corporelles	3 363	3 363	—	—	Résultat de l'exercice	-42 749	56 993
Avances et acomptes	—	—	—	—			
Immobilisations financières					FONDS PROPRES	24 451	67 200
Participations	—	—	—	—			
ACTIF IMMOBILISE	3 363	3 363	—	—	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	—	—
Créances							
Créances usagers	—	—	—	—	Emprunts et dettes financières	—	—
Autres créances	669	—	669	—	Avances et acomptes reçus	—	—
Sous-total créances	669	—	669	—	Dettes fournisseurs	12 522	—
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	Dettes fiscales et sociales	—	—
Disponibilités	35 302	—	35 302	67 200	Autres dettes	1 565	—
Charges constatées d'avance	2 567	—	2 567	—	Produits constatés d'avance	—	—
ACTIF CIRCULANT	38 538	—	38 538	67 200	DETTES	14 087	—
TOTAL GENERAL	41 901	3 363	38 538	67 200	TOTAL GENERAL	38 538	67 200

SYNDICAT C.F.D.T. RATP

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Produits d'exploitation		
Cotisations	30 997	37 472
Prestations	—	—
Dons	—	—
Subventions et contributions d'exploitation	18 264	153 801
Autres produits (hors cotisations)	8 448	5 089
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	—	54
TOTAL I	57 709	196 416
Charges d'exploitation		
Achats	1 392	—
Autres achats et charges externes	105 918	139 423
Impôts, taxes et versements assimilés	150	—
Salaires et traitements	—	—
Charges sociales	—	—
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	—	—
Dotations aux provisions sur actif circulant	—	—
Dotations aux provisions pour risques et charges	—	—
Autres charges	1 024	—
TOTAL II	108 485	139 423
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-50 775	56 993
Produits financiers :		
Produits autres valeurs mobilières	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	—	—
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL III	—	—
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilées	—	—
TOTAL IV	—	—
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	—	—
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	14 644	—
Sur opérations en capital	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
TOTAL V	14 644	—
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	6 617	—
Sur opérations en capital	—	—
Dotations aux amortissements et provisions	—	—
TOTAL VI	6 617	—
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	8 027	—
TOTAL DES PRODUITS	72 353	196 416
TOTAL DES CHARGES	115 102	139 423
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	-42 749	56 993
EXCÉDENT OU DÉFICIT AFFECTE AUX OPERATIONS PLURIANNUELLES	—	—

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2013

Syndicat **CFDT** RATP

Syndicat **CFDT** RATP

Syndicat professionnel

Siège social :

7/9 Rue Euryale DEHAYNIN

75019 Paris

La **CFDT** RATP se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013 par les données suivantes :

Total du Bilan :	38 538 €
Produits d'exploitation :	57 709 €
Déficit :	-42 749 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du syndicat **CFDT** RATP.

Le sommaire est le suivant :

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	8
2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	8
2.1. Observation sur le périmètre des comptes	8
2.2. Principes comptables retenus	8
2.3. Comptabilisation des produits et charges	9
2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations	9
2.3.2. Méthode de comptabilisation	9
2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
2.5. Immobilisations financières	9
2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir	9
2.7. Valeurs mobilières de placement	10
2.8. Disponibilités	10
2.9. Charges constatées d'avance	10
2.10. Participations aux événements récurrents pluriannuels	10
2.11. Fonds syndicaux.....	10
2.12. Les provisions pour risques et charges	10
2.13. Emprunts et dettes financières divers	10
2.14. Dettes fournisseurs et charges à payer.....	10
2.15. Autres dettes	10
2.16. Produits constatés d'avance.....	11

3. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RÉSULTAT	11
3.1. Immobilisations et amortissements.....	11
3.2. État des créances	11
3.2.1. Créances clients.....	11
3.2.2. Autres créances	11
3.3. Valeurs mobilières de placement	11
3.4. Disponibilités	12
3.5. Charges constatées d'avance.....	12
3.6. Fonds syndicaux	12
3.7. États des provisions et dépréciations.....	12
3.8. État des emprunts et dettes financières divers	12
3.9. Dettes fournisseurs	12
3.10. Dettes fiscales et sociales	12
3.11. Autres dettes	12
4. AUTRES INFORMATIONS	13
4.1. Ressources annuelles selon CRC 2009-10.....	13
4.2. Contributions en nature.....	13
4.3. Effectif au 31 décembre 2013.....	13
4.4. DIF	13
4.5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus.....	13
4.6. Engagements hors bilan donnés et reçus	13
4.7. Engagements de retraite	14
4.8. Compte épargne temps.....	14
4.9. Engagements de crédit-bail.....	14

1. Faits majeurs de l'exercice

Pour la première fois cette année, la comptabilité du syndicat est tenue en comptabilité d'engagement, faisant apparaître les dettes et les créances à la date de clôture de l'exercice soit le 31/12/13.

Les années précédentes, la comptabilité du syndicat était une comptabilité de trésorerie qui enregistrait uniquement les décaissements et les encaissements de l'année.

Le bilan 2012 présente un solde de trésorerie de 67 200 €, le solde réel est de 72 462 €. Les comptes ayant été publiés, ne sont plus modifiables. L'écart a été constaté au 1er janvier 2013 en produits exceptionnels pour 5262 €.

Les comptes 2012 ont été arrêtés en trésorerie et ne prennent pas en compte les opérations de fin d'exercice encaissées et décaissées sur 2013. Les produits exceptionnels comprennent ainsi le dernier versement en 2013 par la fédération FGTE d'une subvention au titre de 2012 pour 9382 €. Et les charges exceptionnelles comprennent un ensemble d'opérations décaissées en 2013 au titre de 2012 pour un total de 6 618 €.

2. Principes, règles et méthodes comptables


2.1. Observation sur le périmètre des comptes


Conformément à l'article 8 de ses statuts, le syndicat a mis en place des sections syndicales. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par les statuts et le règlement intérieur du syndicat. Ces structures n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation du syndicat.

Les fonds gérés par les sections syndicales sont intégrés dans les comptes du syndicat.

2.2. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Le syndicat  RATP retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et 99-03.

Le syndicat  RATP applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle
- la continuité de l'exploitation
- la régularité
- la sincérité
- le principe de prudence

- la permanence des méthodes
- l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la **CFDT**.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

2.3.2. Méthode de comptabilisation

La part des cotisations qui revient au syndicat **CFDT** RATP, en vertu de la « Charte Financière **CFDT** », est comptabilisée en produits après déduction des versements à d'autres structures.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 12 mois

Au cours des exercices précédentes, le syndicat n'a jamais comptabilisé les immobilisations à l'actif de son bilan. Les acquisitions identifiées (du matériel informatique acheté en 2012 et aucune acquisition sur 2013) ont été comptabilisées selon les principes comptables énoncés à l'actif du bilan. Leur valeur nette comptable étant nulle au 31/12/13, cela n'a eu aucun impact sur les fonds syndicaux.

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

2.8. Disponibilités

Ce poste comprend les soldes comptables débiteurs de la banque, des chèques postaux et de la caisse.

2.9. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2013 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.10. Participations aux événements récurrents pluriannuels

Le syndicat CFDT RATP présente, au pied de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des événements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

2.11. Fonds syndicaux

Les fonds syndicaux correspondent au cumul des résultats antérieurs.

2.12. Les provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

2.13. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.14. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an et sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

2.15. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale

2.16. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements incorporels et corporels sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

	Valeurs brutes au 01/01/2013	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2013
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Matériel de bureau & informatique	3 363	—	—	3 363
Immobilisations corporelles	3 363	—	—	3 363
Dépôt et cautionnements	—	—	—	—
Prêts	—	—	—	—
Immobilisations Financières	—	—	—	—

	Amortissements au 01/01/2013	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2013
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Matériel de bureau & informatique	3 363	—	—	3 363
Immobilisations corporelles	3 363	—	—	3 363
Dépôt et cautionnements	—	—	—	—
Prêts	—	—	—	—
Immobilisations Financières	—	—	—	—

3.2. État des créances

3.2.1. Créances clients

Néant.

3.2.2. Autres créances

Elles correspondent à une créance sur l'association  AFGL.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Néant.

3.4. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques, des chèques postaux et de la caisse du syndicat **CFDT** RATP.

3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des agendas 2014 et des abonnements 2014.

3.6. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Au 01/01/2013	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Au 31/12/2013
Réserves générales	10 207	56 993		67 200
Réserves évén. pluriannuels	—	—		—
Report à nouveau	—	—		—
Résultat de l'exercice	56 993	-56 993	-42 749	-42 749
Fonds syndicaux	67 200	—	-42 749	24 451

3.7. États des provisions et dépréciations

Néant.

3.8. État des emprunts et dettes financières divers

Néant.

3.9. Dettes fournisseurs

Elles correspondent essentiellement aux honoraires d'avocat et d'expertise comptable. L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance à moins d'un an.

3.10. Dettes fiscales et sociales

Néant.

3.11. Autres dettes

Elles correspondent essentiellement à un compte bloqué pour 1001 € et à la régularisation des cotisations 2013 pour 564 €.

4. Autres informations

4.1. Ressources annuelles selon CRC 2009-10

Le syndicat CFDT RATP a perçu 57 709 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	2 013
Cotisations reçues	115 878
Reversements de cotisations	-84 881
Subventions reçues	18 264
Autres produits d'exploitation perçus	8 448
Produits financiers perçus	0
Total des ressources	57 709

4.2. Contributions en nature

Le syndicat CFDT RATP se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

En application du protocole sur le droit syndical du 28 février 2011, des moyens conventionnels sont attribués au syndicat par la RATP.

Ces moyens sont remis au syndicat sous la forme de « relèves conventionnelles » correspondant à des journées de service, soit au total 2433 « relèves » se répartissant de la manière suivante :

- Délégué Syndical Central (article 24) : 34 journées de relèves
- Délégués Syndicaux (articles 30 et 31) : 412 journées de relèves
- Permanents syndicaux (article 35) : 1 242 journées de relèves
- Dotation complémentaire (article 36) : 286 journées de relèves
- Valorisation des locaux (article 37) : 201 journées de relèves
- Conversions relève 2012 (article 38) : 258 journées de relèves

Ces moyens ne sont pas valorisés dans les comptes du Syndicat.

4.3. Effectif au 31 décembre 2013

L'effectif du syndicat est composé au 31 décembre 2013 de 0 équivalents temps plein.

4.4. DIF

Néant.

4.5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant

4.6. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant

4.7. Engagements de retraite

Néant.

4.8. Compte épargne temps

Néant.

4.9. Engagements de crédit-bail

Néant.